
Dons et production de salpêtre de la Société populaire et commune de Broyés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons et production de salpêtre de la Société populaire et commune de Broyés, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 463;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14384_t1_0463_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Vendée; elle mettra, dit-elle, cette faveur au nombre de sa bienfaisance.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

20

La société populaire de Clermont, département de la Meuse, témoigne son horreur sur les assassinats médités contre Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Clermont, s.d.] (3).

« Représentans,

Des monstres, vomis par l'infâme Albion, stipendiés par l'anthropophage Pitt, ont éguisé les poignards contre Collot d'Herbois, contre Robespierre!... Mais il est une providence éternelle qui protège le juste, l'homme vertueux, et c'est elle qui a conservé au peuple français les deux plus intrépides défenseurs de ses droits. Qu'ils sachent, ces vils tyrans, qui connoissent assez leur foiblesse, pour ne rien espérer que de la trahison et de l'assassinat, qu'ils sachent que si le despotisme a des poignards et des poisons, la vertu républicaine peut enfanter des Decius et des Scevola qu'ils tremblent! Leurs trônes s'éboulent sous le poids de leurs forfaits; et la représentation nationale s'avance à pas de géant vers son but, le bonheur du peuple. Le peuple à son tour est là pour lui servir d'égide, pour la faire respecter; et le Panthéon de l'immortalité est ouvert pour recevoir les représentans fidèles, martyrs de la liberté, qui auroient mérité la haine des despotes et la vénération du genre humain ».

J.B. MANEVAUD (*ex-présid.*), REGNIER (*secrét.*).

21

La société populaire de la commune de Saint-Alban, département de la Lozère, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infame conspiration, et lui annonce qu'au récit du danger qu'a couru la patrie, ce département s'est ébranlé tout entier; qu'un cri d'indignation s'est fait entendre de toutes parts; qu'elle est debout, et qu'au premier signal elle volera par-tout où le salut public l'appellera.

Elle se plaint que des malveillans ne cessent de poursuivre ce pays, de l'accuser de troubles et d'insurrections, tandis que, dit-elle, la Lozère est tranquille et qu'il y règne le plus grand calme.

Elle ajoute que ce département est à la hauteur des circonstances, que le culte de la raison y est établi, que les cloches sont à la

fonderie, l'argenterie des églises à la monnaie, et que c'est au représentant du peuple Châteauneuf qu'on est redevable de tous ces bienfaits et du progrès de l'esprit public.

Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait établi le bonheur du peuple sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de salut public (1).

22

La société populaire et la municipalité de Broyes, district de Sézanne, département de la Marne, félicitent la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs qui, sous le voile du patriotisme, tramoient la ruine de la République et la perte de la représentation nationale.

Elles l'invitent à rester à son poste, et chaque jour elle acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance publique, et jurent de défendre la liberté jusqu'à la mort.

Elles annoncent qu'elles se sont empressées de subvenir aux besoins de la patrie en envoyant au district des métaux, des chemises, bas et souliers; que les travaux du salpêtre sont en activité, et que les premiers essais en ont produit 450 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Broyes, s.d.] (3).

« Représentants d'un peuple jaloux d'affermir et de conserver sa liberté, vous venez de donner encore une fois à l'univers étonné une nouvelle preuve des lumières qui vous guident, et de tout l'intérêt dont vous êtes sans cesse pénétrés pour le salut de la France; une nouvelle conspiration d'autant plus dangereuse qu'elle s'était formée sous l'enveloppe des sentiments patriotiques, a été démasquée; vous l'avez découverte et la loi en a promptement terrassé les coupables auteurs; qu'ils périssent tous sans exception ces traîtres, ces infâmes! Ils ont osé tramer de nouveau votre perte et la nôtre; leur mort et celle de leurs semblables sera le seul but de leurs horribles perfidies. Quoi! ils veulent faire périr la liberté, l'égalité, la République française, oh! projet inhumain et inconcevable! Une poignée d'hommes forcenés tentera sans cesse d'en écraser vingt cinq millions? Ils le tenteraient mille fois qu'ils seraient mille fois anéantis; oui, ils seront tous confondus et la redoutable montagne ne cessera de lancer la foudre que lorsque il n'y aura plus de traîtres à exterminer.

Représentants, demeurez inébranlables au poste que le peuple vous a confié. Chaque jour vous méritez un nouveau titre à sa reconnaissance en terrassant de votre bras puissants tous ces abominables conspirateurs à mesure que vous les découvrirez. Vous assurerez votre

(1) P.V., XXXIX, 151. Bⁿ, 28 prair. (2^e suppl^t); Mess. soir, n° 661; J. Sablier, n° 1370; J. Fr., n° 624.

(2) P.V., XXXIX, 152. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Fr., n° 624.

(3) C 306, pl. 1163, p. 14.

(1) P.V., XXXIX, 152. Bⁿ, 25 prair. (1^{re} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1371.

(2) P.V., XXXIX, 153. Bⁿ, 25 prair. (1^{re} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 305, pl. 1149, p. 27.